

L ASSOCIATION KAL AKAL
OBSERVATOIRE DES DROITS
HUMAINS DE L'AZAWAD



جمعية كل أكال

OBSERVATOIRE DE VEILLE CITOYENNE POUR LA DEFENSE DES DROITS HUMAINS DU PEUPLE DE L'AZAWAD, "ASSOCIATION KAL AKAL"

RAPPORT N°09/AKA/2026

Période : Mois de septembre 2026

Date : le 1^{er} Octobre 2026

Introduction

L'Observatoire de Veille Citoyenne pour la Défense des Droits Humains du Peuple de l'Azawad, **Association Kal-Akal**, est une organisation de la société civile dont le siège social se trouve dans la région de Kidal.

L'Association œuvre notamment à la défense des droits humains du Peuple de l'Azawad, à la documentation des violations commises contre les populations civiles, à la promotion de la paix, à la préservation de la culture et au renforcement de la cohésion sociale.

Au cours du mois de **septembre 2026**, les informations recueillies par le réseau de relais locaux de l'Association font état de la poursuite de la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire dans plusieurs zones de l'Azawad et du centre du Mali.

Les incidents documentés au cours de cette période sont notamment caractérisés par la poursuite des frappes aériennes et de drones contre des populations civiles, des véhicules, des habitations, des dépôts de marchandises et des infrastructures économiques, ainsi que par des exécutions de civils, des arrestations, des violences physiques et des atteintes aux biens et moyens de subsistance des populations.

Plusieurs zones ont été affectées au cours de la période, notamment les régions de **Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Mopti**, ainsi que différentes localités situées à proximité des axes et zones frontalières.

Parmi les faits les plus préoccupants figurent une frappe ayant fait **20 morts civils à Akabar, dans la région de Ménaka**.

I. EXÉCUTIONS SOMMAIRES, FRAPPES CONTRE LES CIVILS ET MEURTRES CIBLÉS : AU MOINS 32 CIVILS TUÉS

2 septembre 2026 – Madjakoy, région de Tombouctou

Dans l'après-midi du 2 septembre, un drone qui aurait été opéré par l'armée malienne et Africa Corps aurait pris pour cible le village de **Madjakoy**, dans la région de Tombouctou.

La frappe aurait tué **deux enfants** et blessé **trois femmes**.

2 septembre 2026 – Anoumalane, près d'Adjelhoc

Un drone kamikaze attribué à Africa Corps aurait tué **Backay Ag Erzagh, âgé de 14 ans**, et blessé son père, **Erzagh Ag Ghalla**, ainsi qu'un autre de ses frères.

Au même endroit, un avion de type **Su-24** aurait également effectué quatre frappes à proximité d'un camion civil.

9 septembre 2026 – Tourja, près de Ber, région de Tombouctou

Une patrouille attribuée à des mercenaires russes aurait tué **quatre civils** à **Tourja**, près de Ber, dans la région de Tombouctou.

14 septembre 2026 – Akabar, région de Ménaka

Une frappe attribuée à l'armée malienne aurait provoqué la mort de **20 civils** à **Akabar**, dans la région de Ménaka. Il s'agit de l'un des incidents les plus meurtriers documentés par l'Association au cours du mois.

16 septembre 2026 – Kidal-ville

La maison de **Sidi Talabizo**, commerçant dans la ville de Kidal, aurait été détruite lors de frappes effectuées par un avion de type MiG de l'armée malienne, **deux enfants du commerçant auraient été tués**, tandis que son épouse aurait été blessée.

16 septembre 2026 – Ouest de Bago, région de Gao

Un drone de l'armée malienne aurait effectué une frappe à l'ouest de **Bago**, dans la région de Gao. La frappe aurait causé la mort de **deux civils**, identifiés comme **Oumar et Oyahit**.

19 septembre 2026 – Amaghach, région de Tombouctou

Attaye Ag Mohamed Ali aurait été tué à **Amaghach**, dans la région de Tombouctou, le décès aurait été causé par des éléments d'Africa Corps.

22 septembre 2026 – Tabankort

Le 22 septembre, un civil aurait été blessé lors d'un bombardement effectué par un hélicoptère de l'armée malienne près du village de **Tabankort**.

II. ARRESTATIONS ARBITRAIRES, TORTURES ET DISPARITIONS FORCÉES : AU MOINS 22 PERSONNES ARRÊTÉES

Les informations recueillies font état d'**au moins 22 personnes arrêtées**, auxquelles s'ajoutent plusieurs personnes arrêtées lors d'une opération à Borachga dont le nombre exact n'a pas pu être établi.

6 septembre – Kama, zone de Zouera

Une patrouille de l'armée malienne aurait arrêté **six personnes** à Kama, dans la zone de Zouera. Les personnes arrêtées seraient composées de **trois personnes âgées et trois jeunes hommes appartenant à la tribu Kel Aghabob**.

16 septembre – Ouest de Bago, région de Gao

Après la frappe ayant tué Oumar et Oyahit, une patrouille terrestre aurait arrêté **deux civils** présents sur les lieux.

16 septembre – Sévaré

L'armée malienne aurait procédé à l'arrestation de **12 civils peuls à Sévaré**.

17 septembre – Borachga

Des éléments des FAMa accompagnés de membres d'Africa Corps auraient effectué une incursion dans le village de **Borachga**, situé non loin de la frontière mauritanienne.

L'intervention serait survenue alors qu'un mariage était en cours. Selon les informations recueillies, plusieurs personnes auraient été arrêtées puis violemment battues. Le nombre exact de personnes arrêtées n'a pas été établi.

19 septembre – entre Gao et Intahaka.

Deux autres civils été arrêtés et conduits vers la ville de Gao.

III. PILLAGES, DESTRUCTIONS ET SACCAGES DE BIENS CIVILS : 6 CAS DOCUMENTÉS

Les informations recueillies au cours du mois font également état de nombreuses atteintes aux biens appartenant à des civils.

Madjakoy – 2 septembre

Une seconde frappe aurait ciblé un dépôt de marchandises situé aux abords du fleuve Niger. Des caisses et des pneus auraient été incendiés.

Koïma, Gourma de Gao – 14 septembre

Le 14 septembre, des éléments d’Africa Corps, en présence des FAMa selon les informations reçues, auraient incendié plusieurs motos appartenant à des civils songhaïs à Koïma, dans le Gourma de Gao.

Kidal-ville – 16 septembre

La maison du commerçant **Sidi Talabizo** aurait été détruite lors des frappes ayant également entraîné la mort de deux de ses enfants et blessé son épouse.

Borachga – 17 septembre

Au cours de l’incursion menée dans le village, plusieurs biens auraient été saccagés.

Des motos auraient notamment été emportées dans les véhicules des forces intervenantes.

Madjakoye – 18 septembre

Le 18 septembre, un dépôt de carburant situé dans le village de **Madjakoye** aurait été frappé par des éléments attribués à Africa Corps et aux FAMa.

Entre Gao et Intahaka – 19 septembre

Le véhicule léger de déplacement d’**Alghatek Ag Idjodan**, aurait été pris pour cible lors d’une frappe.

IV. CONSÉQUENCES HUMANITAIRES : 44 cas

Les événements documentés au cours du mois de septembre 2026 ont entraîné de lourdes conséquences humanitaires pour les populations civiles.

Les conséquences documentées comprennent notamment :

- la mort de civils, dont plusieurs enfants ;

- des blessures infligées à des femmes et à des enfants ;
- la destruction d'habitations civiles ;
- la destruction et l'incendie de biens commerciaux ;
- la destruction de dépôts de marchandises et de carburant ;
- la destruction ou la confiscation de moyens de transport ;
- l'arrestation de nombreux civils ;
- des violences physiques contre des personnes arrêtées ;
- des perturbations des activités commerciales et économiques ;
- une augmentation du sentiment d'insécurité parmi les populations.

V. VIOLS ET VIOLENCES SEXUELLES : 0 CAS CONFIRMÉ

Au cours du mois de septembre 2026, **aucun cas de viol ou de violence sexuelle n'a été formellement confirmé** parmi les informations actuellement documentées par l'Association Kal-Akal.

Cette absence de cas confirmé ne signifie toutefois pas nécessairement l'absence de violences sexuelles.

VI. DÉGÂTS ENVIRONNEMENTAUX ET ATTEINTES AUX MOYENS DE SUBSISTANCE 6 CAS DOCUMENTÉS

Les opérations militaires et les frappes documentées au cours du mois ont également entraîné plusieurs conséquences sur l'environnement immédiat et les moyens de subsistance des populations.

Les principaux cas relevés concernent :

- l'incendie de caisses et de pneus dans un dépôt de marchandises à Madjakoy ;
- l'incendie de plusieurs motos civiles à Koïma ;
- la destruction d'une habitation civile à Kidal ;
- la destruction d'un dépôt de carburant à Madjakoye ;
- la destruction et le saccage de biens civils à Borachga ;
- la destruction de moyens de transport appartenant à des civils ;

- les effets des bombardements sur les zones habitées et les activités économiques locales.

La répétition de ces attaques contre les biens civils risque d'aggraver les difficultés économiques des populations déjà confrontées à l'insécurité et à la dégradation de leurs conditions de vie.

CONCLUSION

Au terme du mois de septembre 2026, l'Association Kal-Akal constate la poursuite d'une situation particulièrement préoccupante sur le plan sécuritaire et humanitaire dans plusieurs régions de l'Azawad et du centre du Mali. Les informations recueillies et documentées au cours de cette période font état d'au moins 32 civils tués, de plusieurs dizaines de blessés, d'au moins 22 personnes arrêtées ainsi que de nombreuses atteintes aux habitations, aux moyens de transport, aux commerces et aux moyens de subsistance des populations. La multiplication des frappes aériennes et de drones, notamment contre des zones habitées, des véhicules civils et des infrastructures économiques, ainsi que les opérations terrestres accompagnées d'arrestations et de violences physiques, contribuent à aggraver la vulnérabilité des populations civiles. Kal-Akal appelle les autorités compétentes et les acteurs concernés à garantir la protection effective des civils et à respecter strictement les principes du droit international humanitaire, notamment le principe de distinction et l'obligation de prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter les pertes civiles. L'Association demande également l'ouverture d'enquêtes indépendantes, impartiales et transparentes sur les incidents ayant entraîné la mort, la blessure ou l'arrestation de civils, ainsi que sur les destructions de leurs biens. Elle appelle les Nations unies, l'Union africaine, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, l'Union européenne et les organisations humanitaires à renforcer leur attention sur la situation des populations affectées et à garantir un accès humanitaire sûr et effectif. **Le silence ne signifie pas que les violations ont cessé ; il signifie parfois simplement que les victimes n'ont plus les moyens, la sécurité ou la possibilité de faire entendre leur voix.** Kal-Akal ne demande pas que ses informations soient acceptées sans vérification, mais qu'elles soient examinées, vérifiées et prises au sérieux. Derrière chaque chiffre se trouve un être humain, derrière chaque victime une famille et derrière chaque famille une communauté. L'Association réaffirme ainsi son engagement à poursuivre la documentation, la vérification et l'alerte sur les violations des droits humains, dans l'objectif de contribuer à la protection des populations civiles, à l'établissement des responsabilités et à l'accès des victimes à la justice et à la réparation.

Quelques images sur les crimes

Un campement pour des nomades incendié par les FAMA- Africa Corps près de Leré dans la région de Tombouctou le 19 septembre 2026



Les FAMA et Africa Corps ont frappé ce 18 septembre 2026 un marché dans le village de madjakoye, dépôt de carburant a été visé et incendié.

